

LE PRESENT DOCUMENT COMPORTE 2 PAGES

Cet imprimé complété (les 2 pages) et signé (manuscritement) est à retourner de préférence par mail : contact@siapia.fr

PROPRIETAIRE(S)

Merci de choisir ci-contre le type de propriétaire : Mme M. M. et Mme Succession
 Indivision Consorts Société Autre :

DESIGNATION (pour les sociétés) : _____ N° de SIRET : _____

PROPRIETAIRE 1 - NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ LIEU DE NAISSANCE : _____

PROPRIETAIRE 2 - NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

ADRESSE MAIL : _____ @ _____

REPRESENTE(E)(S) PAR : (pour les successions, indivisions, consorts et sociétés)
 NOM(S) : _____ PRENOM(S) : _____

PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS SUR SITE :
 NOM PRENOM : _____ TELEPHONE : _____

ADRESSE DU BIEN A CONTRÔLER :

N° : _____ COMPLEMENT : _____ RUE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

Pour les appartements ou les biens multiples :
 N° d'appartement : _____ N° de lot : _____ Etage : _____

Batiment : _____

Situation du bien : il n'est pas encore proposé à la vente il est en vente mais aucun compromis n'a été signé
 un compromis vient d'être signé ou est programmé le : _____
 la signature définitive doit intervenir le : _____

SI COPROPRIETE, A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT :

Désignation du Gestionnaire : _____

REPRESENTE(E)(S) PAR - NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

N° DE TELEPHONE : _____ ADRESSE MAIL : _____

Merci de cocher les cases ci-dessous :

JE DEMANDE / NOUS DEMANDONS le contrôle de mon/notre installation d'assainissement autonome, notamment son système de prétraitement (fosse et ventilation) et son système de traitement (épandage). Il sera également vérifié que les eaux pluviales de la propriété ne soient pas raccordées à mon/notre système d'assainissement.

JE DOIS/ NOUS DEVONS RENDRE ACCESSIBLE L'ENSEMBLE DES REGARDS PRESENTS SUR MA/NOTRE PROPRIETE : regards de visite de la fosse, eaux usées et eaux puviales. Si ces derniers sont enterrés, la conformité ne pourra pas être obtenue.

J'INFORME/ NOUS INFORMONS LE TECHNICIEN QUE LE BIEN (La réalisation du contrôle nécessite l'utilisation de l'eau.)
 est toujours alimenté en eau n'est plus alimenté en eau

JE METS/ NOUS METTONS A LA DISPOSITION DU TECHNICIEN la documentation technique (plans, études de sols) et la facture de la dernière vidange de la fosse effectuée par un organisme agréé.

TARIFS :

Biens à usage d'habitation : Maison, Appartement, etc ...						
COÛT DU CONTRÔLE (visite initiale)	BIEN UNIQUE	BIENS MULTIPLES (*)				
		de 2 à 9	de 10 à 19	de 20 à 29	à partir de 30	
FRAIS FIXES	280,00 €	145,00 €	185,00 €	210,00 €	260,00 €	
PRIX PAR BIEN		95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €	

On entend par biens contigus :
 - des appartements situés à l'intérieur d'un même immeuble appartenant au même pétitionnaire,
 - des logements situés dans la même copropriété appartenant au même pétitionnaire,
 - ou des lots issus de la division d'une même parcelle et appartenant au même pétitionnaire.

Lorsque la visite initiale conclut à une non-conformité avec obligation de travaux sous 1 an						
COÛT DES CONTRE-VISITES	BIEN UNIQUE	BIENS MULTIPLES (*)				
		de 2 à 9	de 10 à 19	de 20 à 29	à partir de 30	
Demande effectuée dans le délai imparti (< 1 an)	LA PREMIERE	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	LA OU LES SUIVANTE(S)	140,00 €	167,50 €	113,50 €	105,50 €	103,50 €

Lorsque le délai imparti pour la mise aux normes est dépassé, la contre-visite est considérée comme une visite initiale



**DEMANDE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
A COMPTER DU 1^{ER}/06/2024 - BIEN À USAGE D'HABITATION (suite)**

PRISE EN CHARGE DU COÛT DU CONTRÔLE

Le coût du contrôle est appelé par avis des sommes à payer. Il est envoyé par les services du Trésor Public. Le délai de réception est estimé à environ 1 mois après avoir reçu le rapport du contrôle signé du Président du SIPIA.

LE(S) PROPRIÉTAIRE(S) :

DESIGNATION (pour les sociétés) : _____
NOM(S) : _____
PRENOM(S) : _____
ADRESSE : N° : _____ COMPLEMENT : _____ RUE : _____
N° d'appartement : _____ Batiment : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

Il a été convenu que le présent contrôle serait réglé par un tiers. Celui-ci doit impérativement signer le document (voir en bas)

DESIGNATION (pour les sociétés) : _____ N° de SIRET : _____
NOM(S) : _____
PRENOM(S) : _____
DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / _____ LIEU DE NAISSANCE : _____
ADRESSE : N° : _____ COMPLEMENT : _____ RUE : _____
N° d'appartement : _____ Batiment : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
ADRESSE MAIL : _____ @ _____

DIFFUSION DES DOCUMENTS : (facultatif)

JE SOUHAITE / NOUS SOUHAITONS qu'une copie électronique des documents du contrôle soit transmise :

au notaire, à l'agence immobilière aux adresses mail ci-après : _____

JE NE SOUHAITE PAS / NOUS NE SOUHAITONS PAS la diffusion électronique des documents du contrôle.

ENGAGEMENTS DU SIPIA:

Suite au dépôt de votre demande dûment complétée et signée :

- vous serez contacté(e)s dans un délai de 7 jours ouvrés pour la prise de rendez-vous pour la réalisation du contrôle,
- le délai maximal d'obtention des documents originaux signés du Président du SIPIA est de 30 jours ouvrés.

2 types de documents sont établis :

- un certificat de conformité : document attestant que l'installation est conforme aux normes en vigueur et fait l'objet d'un entretien régulier par un organisme agréé,
- ou un certificat de non-conformité : document valant non-conformité avec obligation de travaux dans un délai d'un an après la vente.

En cas de non-conformité, la première contre-visite de vérification de la mise aux normes de l'installation est gratuite.

Si des points de non-conformité demeurent, les contre-visites suivantes seront facturées au pétitionnaire.

Dans l'éventualité où l'installation d'assainissement autonome devait être réhabilitée dans son intégralité, une étude de sols devra être réalisée au préalable par un hydrogéologue agréé et envoyée à nos services pour validation.

La durée de validité du présent contrôle est de 1 an . (même propriétaire)

Si le bien n'est pas vendu, une mise à jour gratuite des documents peut être réalisée ; le propriétaire devra contacter nos services avant l'expiration du délai. Une visite de l'installation sera nécessaire.

Fait à _____ Le _____

Le(s) Propriétaire(s), _____ Le tiers prenant en charge le coût du contrôle (le cas échéant)

COMMENTAIRES :

Les données sont collectées sur un intérêt public dans l'objectif de traiter et répondre à l'obligation de contrôle d'une installation d'assainissement, et dont le responsable au sens RGPD est le SIPIA. Ces données seront conservées le temps défini par les dispositions réglementaires. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation des données vous concernant en contactant gratuitement le Délégué à la Protection des Données du SIPIA au 01 34 69 17 06, par courrier au Groupement de Services Publics - 1 avenue Jules Dupré - 95290 L'ISLE-ADAM ou par mail : contact@sipia.fr. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).